



Procès-verbal du de la réunion de conseil municipal
du Jeudi 23 novembre 2023

Absents excusés : Stéphane Rousseau. Nicolas Cousaert. Valérie Ducret

Absent : Sylvain Rietmann

Secrétaire de séance : Céline Acerbis

Le procès-verbal de la dernière réunion du conseil du 12 octobre 2023 n'a fait l'objet d'aucune remarque et est validé à l'unanimité.

Sujet 1 : Intervention du président de l'association « Montrond Patrimoine »

Monsieur Léon Jacques, accompagné de Monsieur Bernard Limat et Serge Brocard, présente aux membres du conseil municipal les différents travaux réalisés durant l'année 2023 et le programme pour l'année 2024.

Monsieur Jacques présente sous forme d'un diaporama tout d'abord :

- La réalisation du local « Livre en fugue », situé entre la mairie et les salles des associations, livres mis à la disposition de la population : coût de cette réalisation : 686 €
- La réfection de l'oratoire dans sa globalité (portes, boiseries, plâtres, statue...) : coût de la réfection : 505 €

Courant 2022/2023, réalisation à l'initiative de Monsieur Brocard Serge et son fils Damien, de bancs en béton posés entre autres au château, à l'étang des Vaumoidons, route de Besain et en bas de la voie « Suzanne Gindre ».

Des travaux ont été réalisés aussi à l'extérieur de l'église : remise en état des différentes grilles et portails, bouchage de multiples trous des allées à l'enrobé à froid, jointage d'une partie des murs et des marches de l'escalier de l'entrée principale.

L'association a fait l'acquisition d'une débroussailleuse pour permettre le nettoyage de l'arboretum et des croix du château.

Projet pour l'année 2024 :

Remise en état :- des pierres au sol devant le porche de l'église

- de la croix bi-dimensionnelle située devant l'église
- de la grille sous le porche d'entrée de l'église
- de la porte d'entrée principale de l'église et de l'oculus situé au-dessus
- des différentes Croix de Montrond, situées au monument aux morts, au château, proche de la « maison Jouham » rue de la Cotette et de la « maison Mathieu » rue Pasteur.
- du monument aux morts dans sa globalité.

Monsieur Jacques souhaite une réflexion par rapport à la remise en valeur du jardin du souvenir au cimetière.

Il informe le conseil municipal qu'un chéneau situé à l'église est percé.

À la fin de cette présentation, l'ensemble du conseil municipal remercie l'association « Montrond Patrimoine » pour leurs différentes actions menées (rénovations, réalisations) au sein de notre commune et la mise en valeur de différents sites.



Sujet 2 : Employés communaux

* Présentation du nouvel adjoint technique aux différents membres du conseil municipal présents.

Courant octobre, Monsieur le maire et ses adjoints ont reçu plusieurs personnes en entretien pour le poste d'agent technique (employé communal) à pourvoir au sein de notre commune.

La candidature de Monsieur Mohamed ED DHIMENE a été retenue.

Monsieur ED DHIMENE a pris ses fonctions le 13 novembre 2023.

Il a été convenu d'un contrat à durée déterminée de 12 mois avec une période d'essai de deux mois.

Son temps de travail varie en fonction des saisons : pour la période hivernale, du 1er octobre au 31 mars, 30 heures/semaine du lundi au jeudi et pour la période estivale du 1er avril au 31 septembre, 40 heures/semaine du lundi au vendredi.

* Reconduction du contrat de travail de Madame Sophie Vallet adjointe administrative

Le CDD de Madame Vallet prend fin le 26 novembre 2023.

Le conseil municipal doit voter pour la reconduction ou non de ce contrat.

Il est voté à l'unanimité la reconduction du contrat CDD de Madame Vallet pour une durée d'un an.

Le départ en retraite de Madame Annie Gindre est prévu au 31 décembre 2023.

Madame Gindre a pu durant plusieurs mois transmettre ses connaissances à Madame Vallet de façon très constructive, mais la complexité du métier démontre qu'il faut plus de temps pour acquérir toutes ces informations multiples et diverses.

A la demande de Madame Sophie Vallet et avec l'accord de Madame Annie Gindre, le conseil municipal décide d'apporter une continuité de la transmission du métier de secrétaire de mairie à Madame Vallet, le temps qu'il faudra.

Selon les besoins de formation de Mme Vallet, un contrat de vacataire sera proposé à Madame Gindre à partir de janvier pour la seconder et lui permettre de gérer les situations complexes dans les meilleures conditions.

À l'unanimité des membres présents, cette proposition est validée.

Monsieur Duffroy rappelle que l'employeur perçoit une aide financière au contrat d'embauche de ses agents :

Pour Madame Vallet Sophie : une aide de Pôle emploi d'une année, correspondant à 45 % du SMIC sur la base de 26 heures

Pour Monsieur ED DHIMENE Mohamed : une aide du Département de 6 mois renouvelable 6 mois, correspondant à 60 % du SMIC sur la base de 30 heures.

Sujet 3. SIDEC : Demande d'effacement des réseaux secs « Rue de la Mouthe »

Tous les deux ans la commune peut faire une demande d'aide financière au SIDEC, pour la réalisation d'effacement des réseaux secs.

Le dernier dossier déposé au SIDEC correspondait à l'enfouissement des réseaux route Napoléon. Celui-ci étant terminé, nous avons ce jour, la possibilité de faire une nouvelle demande pour la réalisation de l'effacement des lignes aériennes concernant la Rue de La Mouthe et la Rue Rouget de Lisle.

Une partie de la rue de la Mouthe est actuellement en travaux pour la réfection du réseau des eaux usées.

Avant de prévoir un nouvel enrobé, la commune souhaite réaliser l'enfouissement des réseaux secs.

À l'unanimité, les membres du conseil municipal présents sont favorables à cette démarche.

Sujet 4 : Cimetière : demande d'emplacement de cavurnes

Une famille a fait la demande en mairie pour un emplacement d'un cavurne dans l'enceinte du cimetière. Un cavurne est un petit caveau que l'on vient poser en sous-sol pouvant accueillir trois à cinq urnes suivant la taille choisie : 60 x 60 cm ou 60 x 80 cm

La pose se fait exactement comme un caveau, moins profondément et la famille peut faire poser un monument cinéraire par-dessus comme une concession classique mais plus petite.

Après visite sur site par différents membres du conseil municipal, il est souhaité qu'il y ait une réorganisation du cimetière par rapport à l'emplacement des futures concessions, de l'emplacement du columbarium et des cavurnes .

Après réflexion, il est décidé à l'unanimité de la création d'un emplacement pour la mise en place de cavurnes taille 60 x 80 cm dans le cimetière.

Sujet 5 : Dossier « Bonvallat » : admission en valeur des loyers impayés de 2016 à 2018

La somme de 11 284,66 euros, représente les loyers impayés par la famille Bonvallat Fabienne locataire du logement n°3 au 2, rue des croix neuves, sur la période d'août 2016 à août 2018. L'huissier des finances publiques est passé au domicile de Madame Bonvallat et a dressé un procès-verbal de carence : aucun meuble de valeur à saisir.

Selon le trésor public tout a été tenté dans ce dossier, mais sans succès ; il convient d'admettre les dettes en non-valeur et la commune se voit dans l'obligation d'ouvrir un crédit de 12 000 €, montant correspondant à cette dette.

Sujet 6 : Bois

- Attribution d'un lot de bois P13 suite à un appel d'offres infructueux

Monsieur Yannick Bernard, responsable « forêts » fait savoir que l'appel d'offres proposé pour l'exploitation de 10 stères de frênes secs sur la parcelle 13 « Sous le Château » s'est révélé infructueux.

Après en avoir délibéré, il est décidé d'inclure ce lot dans un appel d'offres plus conséquent qui sera proposé ultérieurement.

- Présentation devis d'assistance de bois façonnés :

Monsieur le maire présente un devis de l'ONF. Celui-ci concerne l'assistance technique lors de l'exploitation des bois d'œuvre et le suivi de chantier, ainsi que des travaux de sécurisation pour des dégagements le long de la route N°5.

Ce devis est signé et accepté pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux pour un montant de 750 € HT

Sujet 7 : Courriers et informations diverses

- État d'avancement des travaux engagés sur la deuxième tranche du lotissement « Champs Malins 2 »

Les travaux concernant la réalisation des réseaux humides par l'entreprise Rusthul prendront fin début décembre puis le SIEDEC interviendra pour la réalisation des travaux concernant les réseaux secs. L'entreprise Eurovia finalisera cette viabilisation par un revêtement d'enrobé.

- Concernant les travaux rue de la Mouthe, l'entreprise Prati a effectué les réparations sur le réseau des eaux usées et va terminer le raccordement de cette rue au futur réseau du lotissement. Dans cette rue, certains foyers ne sont pas raccordés au réseau collectif. Le service concerné de la Communauté de communes est intervenu auprès de ces différents foyers pour connaître leur volonté ou non de se raccorder au réseau collectif. Un tabouret sera installé devant la propriété de ceux qui le souhaitent et le raccordement devra être effectué dans les 2 ans.

Secrétaire de séance
ACERBIS Celine




